



Décision

Objet: désignation du troisième représentant de PNF à l'AG de l'association Parcs naturels et aires protégées de France en Méditerranée

Le 20 mars 2013

En sa qualité de membre fondateur de l'association « Parcs naturels et aires protégées de France en Méditerranée, et conformément à l'article 5 des statuts :

« Chacun des membres fondateurs est représenté à l'assemblée générale par trois représentants (le président ou tout membre de son conseil d'administration mandaté par le président pour siéger à l'Association, le directeur ou tout membre de son équipe technique mandaté par le directeur pour siéger à l'Association, le troisième représentant étant désigné conjointement par le président et le directeur).

Parcs nationaux de France sera représenté à l'assemblée générale par le président et le directeur de l'établissement public et nous désignons Anne L'Epine en qualité de troisième représentant.

Michel Sommier
Directeur de Parcs nationaux
de France

Ferdy Louisy
Président de Parcs nationaux
de France